Insee Analyses
Provence-Alpes-Côte d'Azur

N° 71
Mai 2019

De plus en plus d'habitants des Alpes-Maritimes travaillent à Monaco

En 2015, 26 700 habitants des Alpes-Maritimes travaillent à Monaco. Le nombre de ces frontaliers a été multiplié par 1,8 en 25 ans. Ils habitent de plus en plus loin de la Principauté. En comparaison de l'ensemble des habitants des Alpes-Maritimes occupant un emploi, ils utilisent plus souvent les deux-roues ou les transports en commun pour se rendre à leur travail. Ils travaillent plus fréquemment dans l'hébergement-restauration et les activités financières et d'assurance. Les frontaliers sont en majorité des hommes qui occupent une grande variété de métiers : ouvrier dans la construction, employé dans l'hôtellerie-restauration ou encore cadre dans les activités financières ou informatiques. Les femmes sont surreprésentées dans des postes d'employé dans le secteur de la santé ou de profession intermédiaire.

Pascale Rouaud, Philippe Winnicki, Insee

En 2015, les trois quarts des salariés travaillant à Monaco résident dans les Alpes-Maritimes *(encadré 1)*. En tenant compte des travailleurs non salariés, ce sont 26 700 habitants du département qui occupent un emploi dans la Principauté *(sources et méthode)*. En comparaison, l'emploi frontalier transalpin est très peu développé : moins de 500 résidents du département exercent leur activité en Italie.

Frontalière de la France, la Principauté de Monaco constitue le principal bassin d'emplois à l'est du département des Alpes-Maritimes. Cette place économique est attractive pour des entreprises et des salariés issus de nombreux pays, par les rémunérations qu'elle offre et son système social avantageux.

Une influence forte et grandissante sur le marché du travail des Alpes-Maritimes

En 1990, 15 100 résidents des Alpes-Maritimes travaillaient à Monaco. Accompagnant l'essor économique de la Principauté, ce nombre de frontaliers *(définitions)* a progressé de 77 % entre 1990 et 2015. Cette croissance soulève des enjeux partagés par la Principauté et la France, notamment en termes d'infrastructures de transport et d'aménagement du territoire.

Sur la même période, l'évolution de l'emploi en France a suivi un rythme nettement moins soutenu : + 6 % dans la zone d'emploi de Menton-Vallée de Roya, qui entoure Monaco, + 16 % dans les Alpes-Maritimes *(figure 1)*.

En France, le développement rapide du travail frontalier n'est pas exclusif à Monaco. Il est d'ailleurs plus marqué en direction de la Belgique et de Luxembourg *(encadré 2)*.

1 Résider dans les Alpes-Maritimes et travailler à Monaco, une situation en plein essor

Évolution entre 1990 et 2015 du nombre de personnes en emploi, selon leur lieu de travail (base 100 en 1990)

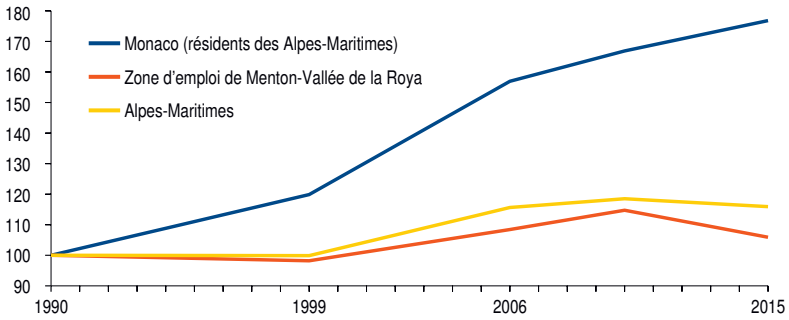

Source : Insee, recensements de la population

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

INSEE Monaco Statistics

Insee

Communes limitrophes : 6 actifs occupés sur 10 travaillent à Monaco

Parmi les résidents de Cap-d'Ail, Beausoleil, La Turbie et Roquebrune-Cap-Martin, les quatre communes limitrophes de Monaco *(définitions)*, 59 % des personnes en emploi travaillent en Principauté. Dans chacune des communes de la bande côtière qui part d'Èze et remonte le long de la frontière italienne jusqu'au village de Castillon, plus d'un quart des actifs occupés travaillent à Monaco *(figure 2)*. Parmi l'ensemble des actifs occupés de la zone d'emploi de Menton-Vallée de la Roya, 43 % sont dans ce cas. L'activité économique de Monaco contribue à limiter le taux de chômage de ce territoire qui est inférieur d'un point à la moyenne des Alpes-Maritimes, et de deux points à la moyenne régionale en 2015.

La Principauté attire également de nombreux frontaliers venant de communes plus lointaines : Nice est ainsi la première commune pourvoyeuse de travailleurs frontaliers (7 500 personnes, soit 28 % des frontaliers). Le bassin de recrutement de Monaco ne dépasse pas les limites des Alpes-Maritimes puisque moins de 2 % des travailleurs frontaliers (environ 600) résident dans un autre département en France métropolitaine.

À l'intérieur des Alpes-Maritimes, le rayonnement de la Principauté s'est amplifié au cours du temps et les frontaliers viennent de plus en plus loin pour y travailler. Alors qu'en 1990, la moitié d'entre eux résidaient dans une commune limitrophe de Monaco, cette part n'est plus que d'un tiers en 2015. À cette date, un travailleur frontalier résidant dans les Alpes-Maritimes parcourt en moyenne 16 km pour rejoindre son lieu de travail, contre 12 km en 1990. C'est deux fois plus que la distance moyenne parcourue par l'ensemble des travailleurs résidant dans le département (8 km en 2015 contre 6 en 1990).

Parmi les frontaliers, les cadres habitent le plus loin (21 km en moyenne), à l'inverse des ouvriers (14 km) et des employés (13 km).

La moitié des frontaliers viennent travailler en transports en commun ou en deux-roues

Si la voiture constitue le mode de transport le plus fréquent des frontaliers pour se rendre à leur travail, ils l'utilisent bien moins que l'ensemble des travailleurs du département (45 % contre 65 %). En revanche, les frontaliers se déplacent plus souvent en deux-roues (22 % contre 8 %) et en transports en commun (26 % contre 13 %). La distance entre le lieu de résidence et Monaco influe bien évidemment sur le mode de transport : 45 % des Niçois prennent les transports en commun (principalement le train) alors que 32 % des résidents des communes limitrophes viennent

2 D'Èze à Castillon : plus d'un quart des résidents en emploi travaillent à Monaco

Part et nombre de travailleurs frontaliers par commune de résidence en 2015

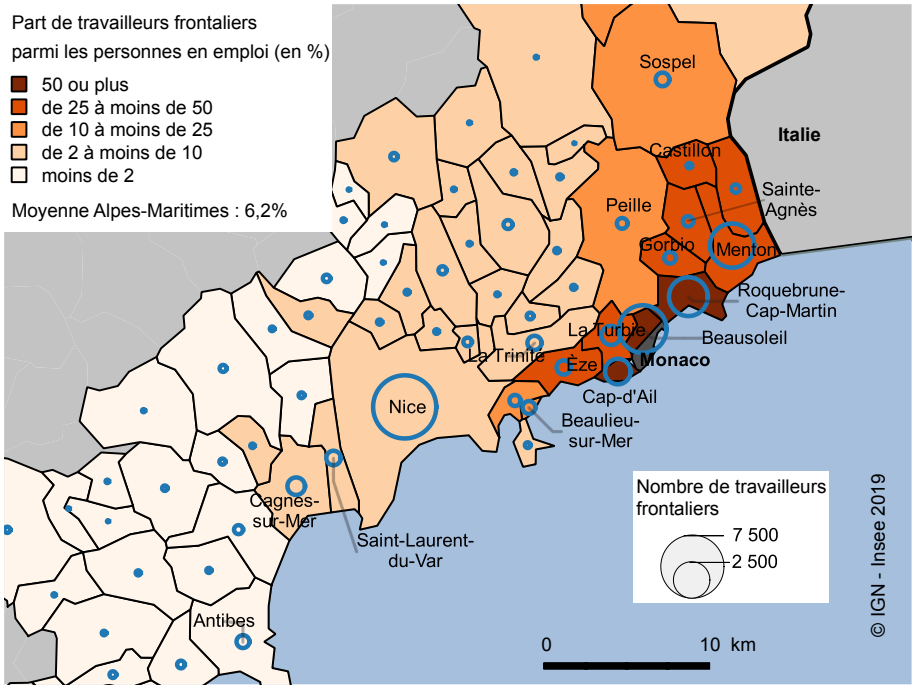

Lecture : 5,8 % des actifs occupés qui résident à Nice travaillent à Monaco. Cela représente 7 500 personnes.
Source : Insee, recensement de la population 2015

travailler en deux-roues et 21 % à pied (et même 37 % pour ceux qui habitent Beausoleil). Les modes de transport diffèrent aussi selon le sexe ou la catégorie socioprofessionnelle : les femmes privilégient les transports en commun (33 %) et les hommes les deux-roues (30 %) ; les cadres se déplacent préférentiellement en voiture (50 %), les employés par les transports en commun (29 %) et les ouvriers en deux-roues (29 %).

Les frontaliers exercent des activités très diversifiées

La palette des activités économiques de la Principauté est large et offre donc des emplois très variés. La structure sectorielle des emplois des frontaliers est différente de celle des habitants des Alpes-Maritimes en emploi *(figure 3)*.

Le secteur de l'hébergement-restauration, porté par l'activité d'hôtellerie, est fortement surreprésenté par rapport à l'ensemble des habitants du département qui occupent un emploi (respectivement 12 % et 7 %).
Les frontaliers travaillent aussi deux fois plus souvent dans les activités financières et d'assurance (respectivement 8 % et 3 %). En particulier, l'activité d'intermédiation monétaire occupe 6 % des frontaliers.
Les activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien regroupent le plus grand nombre de frontaliers (16 %) et sont plus présentes que pour l'ensemble des actifs en emploi des Alpes-Maritimes (13 %), en raison de l'importance des activités des agences d'intérim (4 % des frontaliers) et du nettoyage courant de bâtiments (2 %).
La construction, secteur d'activité historiquement créateur d'emplois à Monaco, est également très présente chez les travailleurs frontaliers (10 %).

A contrario, la santé et action sociale, l'enseignement et l'administration occupent proportionnellement moins les frontaliers que les personnes en emploi résidant dans les Alpes-Maritimes. Liées au secteur public, ces activités sont globalement moins perméables aux travailleurs frontaliers *(encadré 1)*, exception faite des activités hospitalières (8 % des frontaliers).

En ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle, les frontaliers occupent un peu plus souvent un poste de cadre (21 % contre 18 % pour l'ensemble des habitants des Alpes-Maritimes en emploi). Ils sont très rarement artisans ou commerçants (2 % contre 10 %), ces statuts à Monaco étant soumis à autorisation d'exercice. Les frontaliers occupent également des postes de professions intermédiaires (26 %), d'employés (32 %), et d'ouvriers (19 %).
Par ailleurs, neuf frontaliers sur dix travaillent à temps plein (huit sur dix dans les Alpes-Maritimes).

Une majorité d'hommes et plus de diplômés de l'enseignement supérieur

Tous secteurs d'activité confondus, les travailleurs frontaliers sont majoritairement des hommes (58 % contre 51 % pour l'ensemble des habitants des Alpes-Maritimes

3 Les frontaliers travaillent plus souvent dans l'hébergement-restauration et moins dans l'administration

Secteurs d'activité des habitants des Alpes-Maritimes en emploi, selon leur lieu de travail

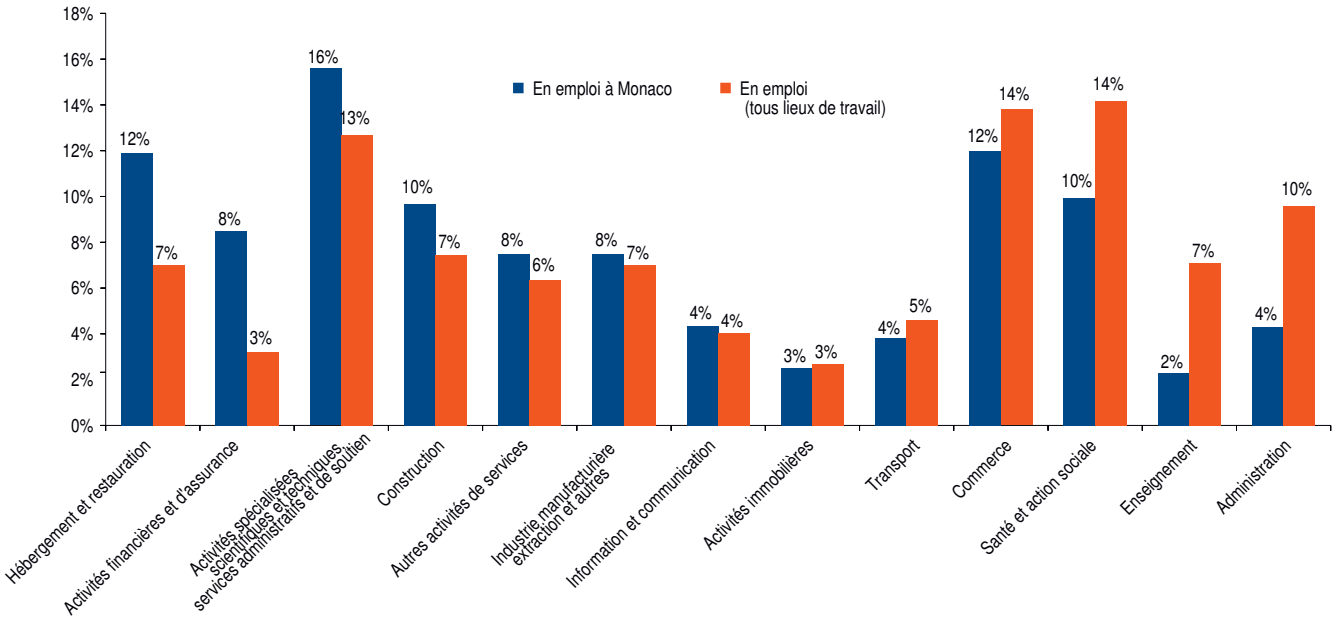

Lecture : le secteur de l'hébergement et restauration est surreprésenté chez les frontaliers : 12 % d'entre eux y travaillent contre 7 % de l'ensemble des habitants du département ayant un emploi. À l'inverse, l'administration est sous-représentée : 4 % des frontaliers y travaillent contre 10 % des personnes en emploi dans les Alpes-Maritimes.
Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

en emploi). Le travail frontalier est parfois une affaire de famille puisque 23 % des frontaliers ont un conjoint qui travaille aussi à Monaco.

Si les quatre cinquièmes des frontaliers habitant dans les Alpes-Maritimes sont de nationalité française, les Portugais (5 %) et les Italiens (4 %) sont également bien représentés.

Les frontaliers sont un peu plus diplômés (45 % de diplômés de l'enseignement supérieur contre 40 %) et un peu plus jeunes que les habitants des Alpes-Maritimes en emploi (59 % ont moins de 45 ans contre 54 %).

Parmi les frontaliers des communes limitrophes, les parts de femmes (47 %) et d'employés (40 %) sont plus fortes et celle des diplômés de l'enseignement supérieur (35 %) plus faible.

Lorsque l'on affine le portrait du travailleur frontalier habitant les Alpes-Maritimes, six profils types se dessinent *(sources et méthode)*. Le genre est le critère le plus discriminant et permet de distinguer deux profils féminins et quatre masculins.

Employés peu diplômés et professions intermédiaires : des profils féminins

Le premier profil type, auquel peut se rattacher un frontalier sur six, est celui des « femmes employées ». La plupart sont sans diplôme ou titulaires d'un CAP ou BEP. 59 % ont 45 ans ou plus. La moitié d'entre elles habite une commune limitrophe de la Principauté. Six sur dix travaillent dans les secteurs de la santé-action sociale et des autres activités de services, sur des postes d'aide-soignant, employé de maison, secrétaire ou agent de service hospitalier.

Environ 18 % des frontaliers se rattachent au profil des « femmes professions intermédiaires ». Elles sont plutôt jeunes, en grande majorité diplômées de l'enseignement supérieur et elles habitent plus loin de Monaco que les précédentes.

Des ouvriers de la construction aux cadres informatiques ou financiers : des profils masculins

Les « hommes ouvriers de la construction » (profil auquel se rattachent 13 % des frontaliers) sont souvent non diplômés. Ils habitent à proximité de Monaco. Six sur dix travaillent dans la construction ou pour une agence d'intérim. Ils occupent des postes d'ouvrier non qualifié du bâtiment, de maçon ou d'agent de propreté.

Les « hommes diplômés de CAP ou BEP » (16 % des frontaliers) sont assez âgés : 65 % ont 45 ans ou plus. La moitié habite une commune limitrophe de Monaco ou Menton et un tiers vient travailler en deux-roues. Ils exercent dans l'hôtellerie-restauration en tant que cuisinier ou serveur ou dans le secteur du commerce.

Les « jeunes employés » (14 % des frontaliers) sont majoritairement diplômés du baccalauréat. La moitié a moins de trente ans et un sur cinq vit encore chez ses parents. Ils travaillent dans l'hébergement-restauration, le commerce ou en agence d'intérim et occupent des postes de commis de restaurant, d'employé administratif ou des services comptables ou financiers.

Enfin, 24 % des frontaliers se rattachent au profil des « hommes cadres ». Ils sont diplômés de l'enseignement supérieur et plutôt jeunes (la moitié a entre 30 et 44 ans). Ils habitent souvent à Nice. Un tiers travaille dans le secteur des activités financières. Ils occupent des postes de cadre administratif, de chef d'établissement bancaire ou encore d'ingénieur en recherche et développement informatique. ■

Encadré 1 – Parmi les salariés de Monaco, ceux qui résident dans la Principauté travaillent plus souvent dans le secteur public et ceux qui habitent en Italie dans la construction

La Principauté de Monaco (37 300 habitants au recensement de 2016 sur une surface totale de 2 km²) a la particularité de compter plus de travailleurs que d'habitants sur son territoire : la grande majorité des salariés traverse chaque jour la frontière française pour venir travailler. Le secteur privé représente la quasi-totalité de l'emploi salarié en Principauté (plus de 90 %).

En janvier 2015, parmi l'ensemble des salariés de Monaco (secteurs public et privé) dont l'adresse est connue, les trois quarts habitent les Alpes-Maritimes, 18 % résident en Principauté et 7 % en Italie *(sources et méthode)*.

Par rapport aux habitants des Alpes-Maritimes, les salariés résidents de Monaco sont plus souvent des femmes (47 %) et leur âge est un peu plus élevé (43,2 ans en moyenne, un tiers de 50 ans et plus). Ils occupent plus fréquemment un poste dans l'administration, enseignement, santé et action sociale (30 %), dont 25 % dans la fonction publique.

Les salariés qui résident en Italie ont un profil encore différent : les hommes y sont notamment surreprésentés (63 %). Ils travaillent plus souvent dans les secteurs de la construction (19 %) et des agences d'intérim (12 %).

Encadré 2 – Le travail frontalier s'accroît aussi vers la Suisse, le Luxembourg et la Belgique

En 2015, 27 300 personnes résident en France et travaillent en Principauté de Monaco. Entre 1990 et 2015, ce nombre a été multiplié par 1,6 soit une évolution comparable à celle des frontaliers en Suisse (x 1,8) mais moins importante qu'en Belgique (x 3,3) et au Luxembourg (x 5,1).

La surreprésentation des hommes parmi les travailleurs frontaliers à Monaco (59 %) est un trait commun à l'ensemble des pays : la part des hommes varie de 58 % pour les frontaliers qui travaillent en Espagne à 68 % pour ceux qui travaillent en Belgique.

Par rapport à tous les autres frontaliers, ceux de Monaco ont la particularité de se déplacer plus fréquemment en deux-roues pour se rendre au travail. Ils travaillent proportionnellement plus dans l'hôtellerie-restauration et la construction et moins dans l'industrie.

La structure par catégorie socioprofessionnelle des travailleurs frontaliers de Monaco est proche de celle observée chez leurs homologues en Suisse et au Luxembourg. Elle se distingue de celle des frontaliers travaillant en Allemagne ou en Belgique par une présence plus marquée des employés et une part des ouvriers plus faible. Les frontaliers de Monaco sont moins souvent cadres que ceux qui travaillent en Angleterre ou en Italie.

Travailleurs frontaliers à Monaco, en Suisse et au Luxembourg : des catégories socioprofessionnelles voisines

Nombres d'actifs en emploi résidant en France selon leur catégorie professionnelle et le pays où ils travaillent

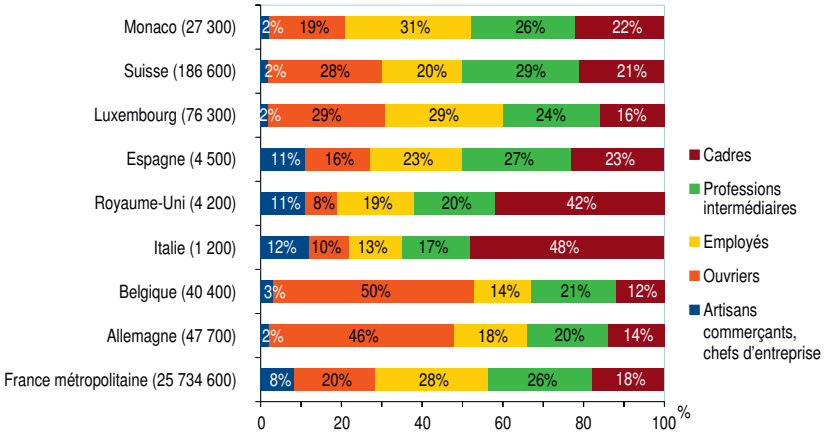

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Définitions

Les quatre **communes limitrophes** de la Principauté de Monaco sont définies dans la loi 629 du 17/07/1957 tendant à réglementer les conditions d'embauchage et de licenciement en Principauté. Il s'agit des communes de La Turbie, Cap-d'Ail, Roquebrune-Cap-Martin et Beausoleil. Ce sont les seules qui ont une frontière avec la Principauté.

Le terme **frontalier** employé sans autre précision désigne dans cette étude les personnes qui résident dans les Alpes-Maritimes et occupent un emploi à Monaco.

Sources et méthode

Cette étude mobilise plusieurs sources de données : le recensement de la population de l'Insee et les éléments statistiques fournis par l'Institut monégasque de la statistique et des études économiques, qui collecte et traite les données des Caisses sociales de Monaco à janvier 2015 et celles de la Direction des ressources humaines et de la formation de la fonction publique au 31 décembre 2014.

Le recensement de la population est utilisé pour mesurer le poids des frontaliers qui résident en France, l'évolution de leur nombre et les caractériser, qu'ils soient salariés ou pas.

Les volumes d'emploi issus des données de Monaco ne doivent pas être directement rapprochés de ceux issus des recensements de l'Insee car les champs et les méthodes diffèrent. S'agissant de la caractérisation des frontaliers qui résident en France, les résultats issus des différentes sources concordent.

Une **typologie** a été effectuée sur les frontaliers qui résident les Alpes-Maritimes. Dans un premier temps, cinq variables du recensement de la population de 2015 caractérisant les frontaliers ont été sélectionnées en réalisant une analyse des correspondances multiples (sexe, âge, diplôme le plus élevé, catégorie sociale et secteur d'activité). À partir de ces résultats, une classification ascendante hiérarchique a permis de regrouper les frontaliers en six profils type aussi homogènes que possible pour ces variables, et aussi distincts entre eux que possible.

Cette étude a été réalisée en collaboration avec l'Institut monégasque de la statistique et des études économiques (IMSEE) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez
Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : mai 2019
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – IMSEE 2019

Pour en savoir plus

- IMSEE, *Monaco en chiffres – Édition 2018*
- Site internet de l'IMSEE : www.imsee.mc
- « Salariés du secteur privé », *IMSEE Focus* n° 82, avril 2019
- Mironova E., Villaume S.,« Des moteurs de la croissance démographique différents de part et d'autre des frontières », *Insee Première* n° 1735, janvier 2019
- Floch J.-M., « Résider en France et travailler à l'étranger – Une situation en plein essor », *Insee Première* n° 1537, février 2015
- Arrighi J.-J., Pailler P., « Zone d'emploi Menton-Vallée de la Roya – Un modèle économique sous pression », *Insee Paca Analyse* n° 40, février 2014

Insee
Mesurer pour comprendre